



## Maîtrise Vétérans Carabine 50m (MVC 50m)

### Dispositions pour l'organisation et l'exécution et L'exécution de la finale

**1. Base :** Règlement MVC 50m, édition 2006

**2. Participation à la finale :**

Une invitation est envoyée à tous les tireurs/tireuse qualifiés, qui se sont annoncés. (Voir point 4.3 du règlement MVC 50m)

Les tireuses et tireurs de la catégorie 2 (70 ans et plus âgés) peuvent participer et être classés avec la catégorie 1. Cette décision, datée et signée, est à confirmer par écrit et à joindre à l'inscription.

**3. Finances :**

Le montant est fixé annuellement par le comité de l'ASVTS en accord avec l'organisateur.

**4. Programme de la finale :**

• **Tour de qualification :**

Champ des points : Cible électronique (ou ISSF carabine 50m)

Nombre de points : 20, (2 coups par carton)

Position : couché, bras franc

Temps : 30 minutes sur cible électronique ou  
35 minutes sur cibles ISSF,  
y c. les coups d'essai avant le concours.

• **Demi-finale :**

Les mieux classés des deux catégories du tour de qualification participent à la demi-finale. Le programme est indiqué au tour de qualification.

• **Finale :**

Les mieux classés des deux catégories de la demi-finale participent à la finale.

Champ des points : Cible électronique (ou ISSF carabine 50m)

Nombre de coups : 10, (1 coup par carton)

Position : Couché, bras franc

Attribution de la cible : Selon le rang de la qualification

Temps : Commandés selon ISSF 2011

En cas d'égalité, les tireurs concernés tirent à nouveau un coup sur commande, jusqu'au moment où les ex aequo seront départagés.

**5. Distinctions / Dons:**

Les tireurs/euses des deux catégories avec le plus haut résultat seront désignés champions de la maîtrise des vétérans de l'ASVTS.

Les trois premiers de chaque catégorie reçoivent des médailles d'or, d'argent ou de bronze.

Le produit de la collecte de dons est réparti aux deux catégories en proportion de la participation.

Des cartes couronne de la société CC de l'ancienne SSTS peuvent également être distribuées.

**6. Palmarès :**

Le palmarès final est établi en deux catégories en tenant compte du résultat de la demi-finale et de la finale.

En principe, la proclamation des résultats a lieu après le repas de midi en commun.

**7. Ressort :**

Les modifications de ces dispositions d'exécution sont de la compétence du comité ASVTS.

**8. Approbation :**

Approuvé à la séance du comité de l'ASVTS du 6 mai 2013.

Le président :

Le directeur de tir :

Jacques Dessemontet

Karl Hardegger